

## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : professeurs des universités et assimilés**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 44  
Votants : 40  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 39  
Taux de participation : 91%

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
GABAROSA	16	2
COLLECTIF UTT	14	1
LABADIE JAFFIOL	9	1

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Dominique GAITI
- Alexandre BAUSSARD
- Benoît PANICAUD
- Nacima LABADIE

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 122  
Votants : 77  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Suffrages exprimés : 74  
Taux de participation : 63 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
Disc'UTT	34	2
UTT collectif, aujourd'hui et demain	17	1
NOUS UTT – CA	13	1
ENSEMBLE	10	0

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Elias KHOURY
- Anne-Laure BAUDRION-BEAL
- Yassine OUAZENE
- Florian BLACHERE

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des services**

Siège à pourvoir : 2  
Inscrits : 229  
Votants : 136  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 135  
Taux de participation : 59 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
DUTOUR-STIOT	62	1
IT MAKES SENSE !	42	1
MARIE LECOMTE – LAURENT DANIEL	31	0

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Jenny DUTOUR
- Paula CATERINO

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU MERCREDI 7 AU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : usagers**

Siège à pourvoir : 2 titulaires - 2 suppléants

Inscrits : 2 991

Votants : 358

Bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 347

Taux de participation : 12 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
Impact ! La voix des étudiants au Conseil d'Administration	142	1 titulaire – 1 suppléant
KitKatre	205	1 titulaire – 1 suppléant

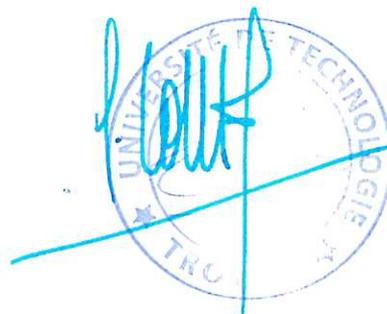
Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Quentin TUFFERY titulaire - Camille MOUSSOU suppléante
- Julien CALONNE titulaire - Sirine BOURA suppléante

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL DES ETUDES

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : professeurs des universités et assimilés**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 44  
Votants : 39  
Bulletins blancs ou nuls : 4  
Suffrages exprimés : 35  
Taux de participation : 89 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
GROSGES LEWKOWICZ BIJEON MATTA	35	4

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Thomas GROSGES
- Myriam LEWKOWICZ
- Nada MATTA

(Jean-Louis BIJEON, membre de la liste, également élu au CS, a fait le choix de siéger au CS)

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL DES ETUDES

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 122  
Votants : 75  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Suffrages exprimés : 72  
Taux de participation : 61 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
NOUS UTT - CE	41	2
AYED-ARBAOUI-LE JONCOUR-BLACHERE	31	2

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Farah CHEHADE
- Jérôme MARTIN
- Taha ARBAOUI
- Léa LE JONCOUR (Samiha AYED, membre de la liste AYED-ARBAOUI-LE JONCOUR-BLACHERE également élue au CS, a fait le choix de siéger au CS)

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL DES ETUDES

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et des services**

Siège à pourvoir : 2  
Inscrits : 229  
Votants : 132  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Suffrages exprimés : 129  
Taux de participation : 58 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
VAN DE ROSTYNE - JACQUEMIN	129	2

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Laurence VAN DE ROSTYNE
- Franck JACQUEMIN

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU MERCREDI 7 AU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL DES ETUDES

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

### Collège : usagers

Siège à pourvoir : 8 titulaires - 8 suppléants

Inscrits : 2 991

Votants : 253

Bulletins blancs ou nuls : 23

Suffrages exprimés : 230

Taux de participation : 8 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
Pour le Bah'UTT	230	8 titulaires – 8 suppléants

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Aymeric BLANCHARD titulaire – Adrien RAVIART suppléant
- Chloé BOUTEVILLE titulaire – Adèle NEAU suppléante
- Baptiste TOUSSAINT titulaire – Eloi BAUCHAIRE suppléant
- Eve BERNHARD titulaire – Morgane BREHE suppléante
- Nathan DAVOUSE titulaire – Valentin CARON suppléant
- Manon HAMEL titulaire – Jeanne RAYNAUD suppléante
- Thomas CHAZAL titulaire – Ahmed BOUHAFI suppléant
- Emerine MARQUIER titulaire – Nora AUVRAY suppléante

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : professeurs des universités et assimilés**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 44  
Votants : 39  
Bulletins blancs ou nuls : 6  
Suffrages exprimés : 33  
Taux de participation : 89 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
JLBM	19	2
CHEROUAT-YALAOUI-ADAM -RETRAIT	14	2

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Rodolphe JAFFIOL
- Jean-Louis BIJEON (Nacima LABADIE, membre de la liste JLBM, également élue au CA, a fait le choix de siéger au CA)
- Abel CHEROUAT
- Alice YALAOUI

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : personnels habilités à diriger des recherches et ne relevant pas des catégories précédentes**

Siège à pourvoir : 2  
Inscrits : 18  
Votants : 10  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 9  
Taux de participation : 56 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
MOEZ-INES	9	2

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Moez ESSEGHIR
- Inès DI LORETO

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,



P. Wolff



## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

**Collège :** personnels pourvus d'un doctorat

Siège à pourvoir : 2  
Inscrits : 69  
Votants : 45  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 44  
Taux de participation : 65 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
VEZY-DELOUX	29	1
AYED-ARBAOUI	18	1

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Cyrille VEZY
- Samiha AYED

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants.  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur,  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur,  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-457 portant organisation des élections des personnels et des usagers au conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

### Collège : doctorants

Siège à pourvoir : 2 titulaires – 2 suppléants

Inscrits : 169

Votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Taux de participation : 18 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
CSDoc	30	2 titulaires – 2 suppléants

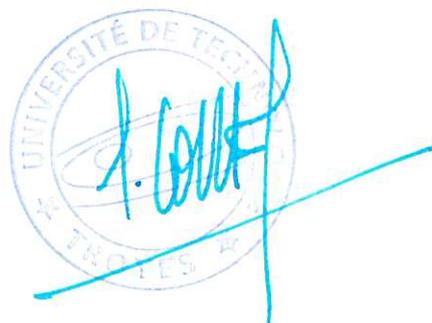
Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Ulysse GIRARD Titulaire - Alexis LAUFERON suppléant
- Fatima CHAHAL Titulaire - Charline BLANC suppléante

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU MERCREDI 7 AU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSITIONS ET DE LA PROSPECTIVE

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-502 portant organisation des élections des usagers au conseil du développement durable, des transitions et de la prospective ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

### 1) Collège : des doctorants

Siège à pourvoir : 2 titulaires - 2 suppléants

Inscrits : 169

Votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Taux de participation : 16 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
Vos élus doctorants pour le CDDTP	27	2 titulaires – 2 suppléants

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Yves DEVAUX titulaire - Victoria MONDESIR-ABOUT suppléante
- Théo DUARTE titulaire – Enora VUILLERMET suppléante

### 2) Collège : des étudiants

Siège à pourvoir : 4 titulaires - 4 suppléants

Inscrits : 2822

Votants : 220

Bulletins blancs ou nuls : 25

Suffrages exprimés : 196

Taux de participation : 8 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
S'UTTnabilité	196	4 titulaires – 4 suppléants

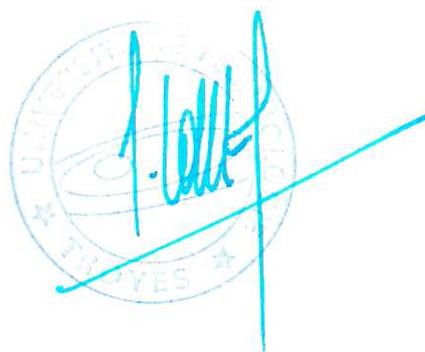
Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Antoine BRY titulaire – Mickael ARGANINI suppléant
- Laurène MENAARD titulaire – Jade DUCLOYER suppléante
- Hugo MOREAU titulaire – Silvio CLEMENT suppléant
- Clara LEFEBVRE titulaire

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,



**PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS  
DES ELECTIONS DU MERCREDI 7 AU JEUDI 8 DECEMBRE 2022  
AU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE**

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-458 portant organisation des élections des usagers au conseil de l'Ecole Doctorale ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

Siège à pourvoir : 4  
Inscrits : 169  
Votants : 27  
Bulletins blancs ou nuls : 4  
Suffrages exprimés : 23  
Taux de participation : 16 %

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Julian SIERRA	7
Mauricio GOMEZ-ROBLES	5
Yves DEVAUX	11

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Yves DEVAUX
- Julian SIERRA
- Mauricio GOMEZ-ROBLES

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,





## PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-510 portant organisation des élections des personnels à la Commission Paritaire d'Etablissement ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

### ITRF A

Siège à pourvoir : 2 titulaires - 2 suppléants

Inscrits : 32

Votants : 21

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 18

Taux de participation : 66 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
SNPTES	18	2

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Ludovic STIOT
- Caroline VANHERSECKE

### ITRF B

Siège à pourvoir : 1 titulaire - 1 suppléant

Inscrits : 14

Votants : 6

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 6

Taux de participation : 43 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
SNPTES	6	1

Est proclamé(e) élu(e) :

- Armelle DANTONA

**BIB B**

Siège à pourvoir : 1 titulaire 1 suppléant

Inscrits : 5

Votants : 3

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 3

Taux de participation : 60 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
SNPTES	3	1 titulaire – 1 suppléant

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Mélanie HENRY titulaire
- Didier DEFERT suppléant

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,



## PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 AU JEUDI 8 DECEMBRE 2022 AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 715-2, L. 719-1, D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;  
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;  
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-460 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique pour organisation des élections des personnels au Comité Social d'Administration de l'Etablissement ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :**

Siège à pourvoir : 6 titulaires - 6 suppléants  
Inscrits : 479  
Votants : 222  
Bulletins blancs ou nuls : 17  
Suffrages exprimés : 205  
Taux de participation : 46 %

Ont obtenu :

Liste de candidats	Nombre de voix	Total sièges
UNSA EDUCATION	114	3 titulaires – 3 suppléants
FOESR	91	3 titulaires – 3 suppléants

Sont proclamé(e)s élu(e)s :

- Ludovic STIOT titulaire – Mélanie HENRY suppléante
- Emeline LAMBERT titulaire – Fabrice PARENT suppléant
- Bruno GUELORGET titulaire – Florence HARDY suppléante
- Thomas GROSGES titulaire – Stéphanie RECHIA suppléante
- Sophie LORIETTE titulaire – Bruno RANDRIANTSOA suppléant
- Jean-Guy SAURA titulaire – Francine DURAND suppléante

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'UTT et transmis à Mme La Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Troyes, le 9 décembre 2022

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,



